

Garage



Durée du travail

La durée hebdomadaire de travail est de 42 h 1/2 en moyenne annuelle cinq pauses de ¼ d'heure, payées, compte dans ce temps de travail.

Salaires réels

Les employeurs refusent d'augmenter les salaires.

Salaires mensuels minima

Pour les travailleurs entre 1 et 3 ans d'expérience* :

Mécatronicien CFC	Fr. 4'860
Mécanicien en maintenance CFC	Fr. 4'460
Carrossier, peintre, tôlier, serrurier	Fr. 4'460
Gestionnaire de vente	Fr. 4'360
Assistant commerce de détail	Fr. 4'160
Assistant en maintenance	Fr. 4'260
Ouvrier de garage	Fr. 4'160

Pour les travailleurs dès 4 ans d'expérience* :

Diagnosticien Auto (brevet)	Fr. 5'560
Electricien Auto	Fr. 5'180
Mécatronicien	Fr. 5'310
Mécanicien	Fr. 5'180
Mécanicien en maintenance	Fr. 4'910
Réparateur Auto	Fr. 4'910
Gestionnaire de vente	Fr. 4'830
Assistant commerce de détail	Fr. 4'510
Assistant en maintenance	Fr. 4'605
Ouvrier de garage	Fr. 4'260

*Pour obtenir le salaire horaire, il faut diviser le salaire mensuel par 184.16 heures.

13^e salaire

Les travailleurs ont droit au 13^e salaire (8.33% du salaire AVS).

Vacances et jours fériés

	<i>en temps</i>	<i>taux</i>
Jeune jusqu'à 20 ans	5 semaines + 4 jours	12.78%
Pour tous les travailleurs	5 semaines	10.64%
Dès 50 ans	6 semaines	13.04%

Les travailleurs ont droit annuellement à neuf jours fériés payés. Les travailleurs rémunérés à l'heure reçoivent une indemnité forfaitaire de 3% sur le salaire pour compenser les jours fériés.

Congé paternité

Le congé paternité est de 10 jours payé à 100%.

Maladie : droit au salaire

Indemnités correspondant à 90% du salaire AVS dès le troisième jour d'incapacité de travail.

Accident : droit au salaire

Indemnités correspondant à 100% du salaire AVS dès le premier jour.

Retraite anticipée Carage

Voir lien Carage sur la page travailler en Valais

Contribution professionnelle

Une retenue de 0.5% est effectuée sur le salaire et remboursée à hauteur de 80% aux membres d'Unia.

Délais de congé

Temps d'essai	7 jours
Pendant la première année de service	1 mois
Dès la deuxième année de service	2 mois
Dès la dixième année de service	3 mois

Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00